

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 38 (2001)
Heft: 1482

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Comment croiser démocratie et génie génétique?

Affronter avec imagination les problèmes liés à la révolution génétique, c'est le pari, courageux, tenté par la Nouvelle-Zélande.

Avec la campagne parfois féroce de l'initiative sur la protection génétique (juin 1998), une Suisse pionnière démontrait que les citoyens dans leur ensemble étaient tout à fait capables de saisir les enjeux démocratiques et sociaux d'un problème à priori technique et réservé aux experts. Ce capital de savoir-faire démocratique, l'avons-nous bien entretenu? Nous avons certes – conséquence du débat d'alors, qui fit sortir les chercheurs de leurs places fortes – une commission éthique du domaine extra-humain qui fonctionne; récemment, nous avons fait la fête sous l'égide de Science-Cité, une fondation érigée par le Parlement pour créer les interfaces entre les scientifiques et la société, dont l'initiative avait démontré la dangereuse carence. Finalement, quelques publiforums, très sages, appuient la démocratie participative dans le domaine génétique et biomédical.

L'exemple néo-zélandais

En revanche, il devient difficile de suivre les lenteurs administratives puis parlementaires du paquet GenLex, et on peut mettre au défi même les aficionados d'expliquer la dernière byzanterie qui a empêché, à nouveau, le paquet de parvenir au plénum du Parlement, où les discussions ne manqueront de s'éterniser. On s'enlise.

C'est dans ce contexte qu'une récente initiative néo-zélandaise me paraît très intéressante. La Nouvelle-Zélande, petit pays de quatre millions d'habitants dont 12% de Maoris, table sur la compétitivité de ses exportations agricoles; celle-ci baissant, la tentation de miser sur les gains de productivité promis par la révolution génétique est vive; les Verts, petit parti, et opposants inconditionnels au génie génétique appliquée à l'agriculture, sont indispensables à l'alliance politique au pouvoir actuellement; ils obtiennent l'instauration d'une *Royal Commission on Genetic Modification*, mandatée pour faire le bilan dans toutes ses ramifications du génie génétique et pour dessiner l'avenir de la technologie dans le pays. Ces commissions royales, héritage anglais, sont indépendantes du gouvernement, et différent d'une commission d'experts par leur pouvoir quasi judiciaire de convocation et d'interrogation.

Séances publiques dans tout le pays

Les quatre membres de la commission (un juge à la retraite, un biologiste, un évêque anglican et un guérisseur Maori) organisent, en l'espace d'un an, quinze séances publiques, dispersées dans tout le pays pour enregistrer l'opinion des citoyens; ils tiennent, pour les Maoris, onze autres « hui »,

(séances communautaires), écoutent en public, avec témoins et contre-témoins, cent-sept experts, reçoivent en tout plus de dix mille soumissions individuelles.

Propositions franches et décisions concrètes

Au départ, les opposants au génie génétique sont convaincus, au vu des sondages, que la commission conclura à la transformation de la Nouvelle-Zélande en zone sans OGM; mais ce « tribunal transparent », par la collecte systématique des avis et contre-avis, relativise les positions extrêmes, crée un climat de confiance qui lui permet de conclure de manière très ouverte en faveur de l'introduction sélective de l'agriculture transgénique en Nouvelle-Zélande. Certaines conclusions, comme la création d'une commission unique de bioéthique, étaient prévisibles. D'autres, comme la simplification des règles pour les essais en plein air, ainsi que le relâchement conditionnel des OGM dans les exploitations sont neuves et méritent d'être suivies avec attention. La commission propose aussi un effort de recherche massif à la fois dans l'agriculture transgénique et l'agriculture biologique. Le gouvernement néo-zélandais a jusqu'au 31 octobre pour présenter son plan de mise en œuvre des recommandations.

Le génie génétique suscite des

craintes justifiées mais diffuses qui ne s'élèvent pas, pour l'heure, au rang de préoccupation majeure des citoyens. Un débat ouvert et organisé, débouchant sur des décisions concrètes est l'antidote à la lassitude dépressive qui nous menace. *ge*

Sources: *Nature*, 9 août 2001. Le rapport de la commission royale se trouve sur www.gm-commission.govt.nz.

I M P R E S S U M

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:
Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:
**Gérard Escher (ge),
André Gavillet (ag),
Jacques Guyaz (jg),
Jean-Yves Pidoux (jyp),
Charles-F. Pochon (cfp),
Albert Tille (at)**

Composition et maquette:

**Allegra Chapuis
Géraldine Savary**

Responsable administratif:
Marco Danesi

Impression:
Ruckstuhl SA, Renens

Abonnement annuel: 100 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@abonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1,
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail:
domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9

www.domainepublic.ch